



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES
☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} décembre deux mille vingt deux à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 25/11/2022

Présents : MF AUGIER, O JOSSELIN, D MASSON, JM MESTAYER, A WALK, A AUGIER, P VILLENEUVE

Excusés : V JEANTHON-MASSON

Pouvoirs : V JEANTHON-MASSON à D MASSON

Nombre de conseillers municipaux : 8

Nombre de conseillers Votants : 8

Secrétaire de séance : Patricia VILLENEUVE

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du dernier compte-rendu du 13/09/2022

Le dernier compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux VOIRIE 2022 Plan financement final

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement final pour le projet de voirie 2022, afin d'obtenir la subvention du Conseil Départemental et charge Madame le Maire de déposer le dossier complet suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant HT du projet :	10 875.75 euros
Aide Conseil Départemental (30%)	3 262.72 euros
Fonds de concours COM-COM	2 500.00 euros
Autofinancement	5 113.03 euros

3/ Adressage : Achat numéros, plaques et panneaux

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet 2023, achat de numéros d'habitations, panneaux et plaques de rues : suite au programme 2022 « Adressage », un second est nécessaire.

Le devis de l'entreprise PVP est retenu pour un montant de 6 710.58 euros HT.

Madame le Maire souligne qu'une délibération est à prendre afin d'approuver le projet ainsi que le montage financier pour demander les subventions.

Le plan de financement prévisionnel :	
* Montant des travaux HT :	6 710.58 €
* Conseil Départemental (35%)	2 348.71 €
* DETR (45%)	3 019.77 €
* Autofinancement	1 342.10 €

4/ Arrêté DECI

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Mme le Maire de l'obligation réglementaire de prendre arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité Mme le Maire à :

- rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- réaliser les conventions avec les propriétaires de PEI privés.

5/ Référent « lutte violences intrafamiliales »

Madame le Maire présente l'action « Elu rural relais de l'égalité » lancée par AMRF.

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le Conseil Municipal après discussion soutient cette action et désigne Madame JEANTHON-MASSON Valérie.

6/ Arbre de Noël et vœux 2023

L'arbre de Noël aura lieu le 18/12/2022 à partir de 15h00. La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00.

7/ Projets Investissements 2023

Après discussion il est envisagé de faire des travaux de voirie, Alban AUGIER rencontre l'entreprise THIVENT pour effectuer des devis.

Travaux cimetière : soit achat de gravillons soit des travaux d'enrobage effectués par l'entreprise THIVENT (devis à demander).

8/Questions diverses

- Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux du trompe l'œil sont repoussés. Le maçon n'a pas monté son échafaudage à temps et s'est trompé en commandant le crépis. Les peintres viendront quand la météo sera plus clémente au printemps. La somme prévue pour ces travaux sera donc en « reste à réaliser » au budget.

D MASSON émet quelques réticences sur le graphisme de ce projet et s'inquiète de la réaction des habitants face au coût de ce projet, mais Madame le Maire rappelle que ce projet est subventionné à 80% et que le coût final pour la commune est de seulement 1500€ (ces informations seront indiquées dans le bulletin municipal).

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale du Centre Social se tiendra à Loddes le 06/12/2022.

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Gilles GRAND termine son contrat le 15/03/. Un recrutement est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

MFAUGIER

O JOSSELIN

A AUGIER

A WALK

P VILLENEUVE

JM.MESTAYER

D MASSON

V JEANTHON-MASSON